

**Corporation de services des ingénieurs du Québec
(RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)**

PROCÈS-VERBAL de la seizième (16^e) Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec tenue à l'Écomusée du fier monde situé au 2050 rue Amherst à Montréal, le 24^e jour du mois de novembre 2016 à 7 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil d'administration de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, monsieur Louis Cloutier, ing., ouvre l'Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec à 7 h 38.

Monsieur Cloutier, ing., remercie tous les membres pour leur présence et présente la formule petit-déjeuner conférence de cette année-

Monsieur Cloutier, ing., souligne la présence d'Yves Lavoie, ing., ancien président du Conseil du RéseauIQ, de Daniel Latendresse, ing., administrateur sortant 2015 du RéseauIQ ainsi que les partenaires présents du RéseauIQ.

Monsieur Cloutier, ing., présente les membres du conseil d'administration 2015-2016 qui sont :

- Marc Choquet, ing.
- Robert Cummins, ing.
- Alphonse Galluccio, FCPA/FCMA, ASC
- Marc-André Lépine, ing.
- Patrice Juneau, ing.
- Nicolas Marcotte, ing.
- Sylvie Maréchal, ing.
- Michèle Raymond, ing.
- Jean-Michel Simard, ing.
- Frédéric Thibault, ing.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le secrétaire confirme que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été mis en ligne sur le site internet de la Corporation le 10 novembre 2016 et a été envoyé par courriel aux membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec le 10 novembre 2016, soit plus de 10 jours avant l'Assemblée.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le secrétaire confirme que le quorum est atteint puisque 69 membres sont présents à l'Assemblée et que les règlements généraux exigent un quorum de 50.

Le président du Conseil d'administration déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil d'administration informe l'Assemblée que conformément aux règlements généraux il aurait besoin de deux (2) scrutateurs, au cas où des votes devraient se tenir.

Mme Marjorie Pelleray, ing., et M. Hubert Lavallée, ing., agiront à titre de scrutateurs pour la présente Assemblée.

Le président du Conseil mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. M. Daniel St-Onge, formateur au Collège des administrateurs de société, ancien sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique et ancien vice-président de la SAAQ, a été invité à cette fin.

A-2016-001 IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS CLOUTIER, ING.
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS LACROIX, ING.
ET RÉSOLU DE DÉSIGNER M. Daniel St-Onge comme modérateur de la présente Assemblée.

Adoptée unanimement

Le président donne la parole à M. Daniel St-Onge qui agira comme modérateur. Ce dernier remercie les membres pour sa désignation. Il rappelle l'objet d'un AGA, les pouvoirs des membres, ainsi que les règles du jeu.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. St-Onge présente le projet d'ordre du jour tel qu'il a été transmis aux membres du RéseauIQ.

A-2016-002 IL EST PROPOSÉ PAR M. DOMINIQUE LEFEBVRE, ING.
APPUYÉ PAR M. MICHEL PLOUFFE, ING.
ET RÉSOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée unanimement

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 NOVEMBRE 2016 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

A-2016-003 IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHÈLE RAYMOND, ING.
APPUYÉ PAR M. MICHEL PLOUFFE, ING.
ET RÉSOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 26 novembre 2015 tel que présenté.

Adoptée unanimement

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le président du Conseil d'administration et la directrice générale présentent le bilan de l'année sous forme d'une vidéo qui résume également les faits saillants de la planification stratégique 2013-2016.

8. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier, M. Alphonse Galluccio, FCPA/FCMA, ASC, présente son rapport, ainsi que le rapport d'audit de la firme Blain Joyal Charbonneau pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2016.

M. Martin Mills, CPA, CA, de la firme Blain Joyal Charbonneau, confirme à l'Assemblée que son rapport d'audit est un « rapport type sans réserve ».

9. NOMINATION DE LA FIRME D'AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016-2017

A-2016-004 IL EST PROPOSÉ PAR M. CÉLESTIN RATSIMBAZAFY, ING.
APPUYÉ PAR M. YVES LAVOIE, ING.
ET RÉSOLU DE RETENIR la firme Blain Joyal Charbonneau pour effectuer l'audit de la Corporation pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Adoptée unanimement

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2020

Le président du Conseil d'administration informe l'Assemblée que le Conseil s'est fait accompagner tout au long de sa démarche par une spécialiste afin d'élaborer le plan stratégique. Il ajoute qu'après un processus rigoureux d'appel d'offres, le Conseil a choisi la firme Énigma et c'est sa présidente, Mme Joanne Paquet, qui a accompagné le RéseauIQ. Celle-ci est invitée à venir présenter le processus et les grandes lignes de la planification stratégique 2017-2020. Il poursuit en spécifiant que cette nouvelle planification stratégique s'inscrit assurément dans la continuité de la planification 2013-2016 et que l'objectif est toujours le même : « assurer la croissance de l'organisation ».

Le président du Conseil remercie Mme Paquet pour sa présentation. Il en profite aussi pour remercier l'ensemble des intervenants à ce processus, soit les employés, l'équipe de direction et le Conseil.

Quelques membres partagent leurs préoccupations sur l'ouverture aux bacheliers en génie et les litiges avec l'OIQ.

Avant de céder la parole au Secrétaire pour la présentation des changements réglementaires, le président du Conseil termine en soulignant l'importance pour le RéseauIQ de continuer à être proactif et même anticiper les opportunités afin de construire un réseau plus inclusif, dynamique et solide.

11. CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

M. Choquet informe les membres que les modifications sont identifiées en rouge dans les documents officiels et aussi à l'écran pour le bénéfice de chacun. Il ajoute que toutes ces demandes de ratification ont dûment été approuvées par le Conseil d'administration.

11.1 *Ratification du règlement 2016-31 modifiant l'article 10.1- Bacheliers en ingénierie*

Le Secrétaire présente le règlement 2016-31 qui consiste à élargir la notion de membre aux détenteurs d'un diplôme officiel du Québec en ingénierie. Il indique que cette nouvelle vision plus inclusive permettra au RéseauIQ de devenir une communauté plus unie, sans sous-catégorie, d'être plus représentatif de tous les intervenants dans le monde du génie et de poursuivre notre croissance. Il ajoute que cette approche augmentera la visibilité du RéseauIQ, valorisera tous les ingénieurs et le monde du génie, augmentera l'intérêt pour la vie associative, le nombre de membres et incidemment, notre pouvoir d'achat.

Certains membres questionnent cette vision et manifestent leur désaccord et leurs préoccupations en ce qui concerne ce changement ainsi que le changement de nom de l'organisation qui en découlera.

M. St-Onge reprend la parole.

Le vote secret est demandé.

Conformément aux règlements généraux qui stipulent que pour la tenue d'un vote secret, un minimum de 10% des membres présents doivent en faire la demande Or, 9 membres en ont fait la demande sur les 85 membres présents au moment du vote et par conséquent la demande du vote secret est donc validée.

Les membres procèdent au vote secret électronique et la réunion est suspendue pour quelques minutes.

A-2016-005 LE CHANGEMENT RÉGLEMENTAIRE EST PROPOSÉ PAR MME MICHÈLE RAYMOND, ING. APPUYÉ PAR M. JEAN-PAUL BEAULIEU, ING.

Le scrutateur informe les membres que la résolution est adoptée avec 62% de voix « POUR ».

IL EST DONC RÉSOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2016-31 tel que présenté.

Adoptée majoritairement

11.2 *Ratification du règlement 2016-32 modifiant l'article 4.2 – Cens d'éligibilité*

Avant de présenter cette modification réglementaire, le Secrétaire dresse le portrait de tout le travail fait à ce jour pour moderniser et optimiser la gouvernance du RéseauIQ, et ce, afin de tendre vers les meilleures pratiques. Il relate notamment le travail de réflexion entamé par M. Nadeau de l'IGOPP, et qui a mené à la refonte des règlements, la révision des mandats des différents comités et de plusieurs politiques. Afin de compléter l'exercice d'actualisation, le Conseil souhaite renforcer les règles reliées au cens d'éligibilité et d'assurer ainsi de la probité de tous ses administrateurs.

Le Secrétaire présente le règlement 2016-32. Dans une perspective de saine gouvernance qui consiste à refuser la qualification d'une personne pour un poste d'administrateur si celle-ci s'est rendue coupable d'une infraction ou a été déclarée coupable d'un acte dérogatoire en vertu du Code des professions.

Certains membres questionnent l'utilité de cette modification et manifestent leur désaccord.

La directrice générale complète l'explication du Secrétaire en indiquant que le libellé provient directement du Code des professions et que cette restriction est raisonnable dans un contexte de saine gouvernance.

M. St-Onge reprend la parole.

A-2016-006 IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHÈLE RAYMOND, ING.
APPUYÉ PAR M. MARC-ANDRÉ LÉPINE, ING.

Le vote à main levée est demandé.

Après validation par le modérateur des votes à main levée, cette proposition est adoptée à la majorité.

IL EST DONC RÉSOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2016-32 tel que déposé.

Adoptée majoritairement

11.3 *Ratification du règlement 2016-33 modifiant les articles 12.8 (renuméroté 12.10) et 12.9 des règlements généraux – **modification du Quorum***

Le Secrétaire présente le règlement 2016-33 qui consiste à fixer le quorum « aux personnes présentes à l'Assemblée », comme plusieurs autres organisations le font déjà. Il indique que les règlements généraux du RéseauIQ prévoient actuellement d'avoir au moins 50 membres pour tenir toute assemblée générale ou spéciale. Les impacts en cas d'annulation d'une assemblée le matin même parce qu'il manque quelques membres oblige à reporter l'assemblée, pénalisant tous les membres présents et obligeant à convoquer une autre assemblée, engendrant des coûts importants sans pour autant être assuré de l'atteindre une prochaine fois.

Quelques membres sont d'opinion que le quorum de 50 personnes est très peu étant donné le nombre de membres de la Corporation.

M. St-Onge reprend la parole.

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHÈLE RAYMOND, ING.
APPUYÉ PAR M. MARC-ANDRÉ LÉPINE, ING.

Le vote à main levée est demandé.

Après validation par le modérateur des votes à main levée, cette proposition est rejetée à la majorité, le règlement numéro 2016-33 n'est donc pas ratifié.

11.4 Ratification du règlement 2016-34 modifiant l'article 12.10 (renuméroté 12.11) – Utilisation de moyens technologiques aux assemblées

Le Secrétaire présente le règlement 2016-34 qui consiste à permettre l'utilisation de moyens technologiques pour voter lors des assemblées générales de la Corporation, et ce, afin de faciliter la participation à la vie associative, entre autres pour les membres qui vivent en région.

M. St-Onge reprend la parole.

A-2016-007 IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES MARTIN, ING.
APPUYÉ PAR M. FRÉDÉRIC THIBAUT, ING.
ET RÉSOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2016-34 tel que déposé.

Adoptée unanimement

12. ÉLECTION - DÉPÔT DU RELEVÉ DU SCRUTIN

Monsieur St-Onge présente les trois (3) membres du comité des élections.

M^e Laurier Gauthier, ing., président du comité des élections, présente le relevé du scrutin et invite les membres à s'impliquer plus dans la nomination des administrateurs. Il mentionne qu'il y a eu 2 100 votes ce qui représente seulement 4 % de l'électorat.

Un membre souligne que c'est la troisième année qu'il ne reçoit pas son bulletin de vote, il confirme toutefois qu'il a tout de même pu voter.

Le président du comité des élections informe l'Assemblée qu'il a reçu une vingtaine de demandes d'assistance et que la grande majorité de celles-ci ont eu lieu parce que le membre n'avait pas fait son changement de coordonnées. Il invite donc les membres à mettre à jour leur profil afin de recevoir les informations nécessaires lors de la période électorale.

13. COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS (ARTICLE 4.1 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX)

Le président du Conseil d'administration informe l'Assemblée que conformément à l'article 4.1, le Conseil d'administration a procédé à la cooptation de maître Suzanne Fortin, ASC, et de madame Joanne Nantel. Monsieur Cloutier fait un bref résumé du riche parcours professionnel des deux (2) administratrices cooptées.

Madame Michèle Raymond, ing., reçoit, au nom des membres de l'Assemblée générale annuelle, la nomination de maître Suzanne Fortin, ASC, ainsi que celle de madame Joanne Nantel à titre d'administratrices cooptées pour un mandat de 2 ans.

Le président du Conseil présente les administrateurs sortants et les remercie de leur contribution. Il informe l'Assemblée qu'il a terminé son dernier mandat et fait une brève allocution.

Monsieur Cloutier, ing., présente les membres du Conseil d'administration pour l'année 2016-2017.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Un membre suggère que les assemblées soient accessibles via le Web. Le président du Conseil indique que pour que la participation à une assemblée générale via internet soit légale, il ne doit pas y avoir un nombre minimal de participants exigés pour l'atteinte du quorum.

La directrice générale ajoute que légalement l'organisation doit pouvoir certifier que le quorum est atteint et maintenu lors d'une assemblée ce qui est difficile à faire pour la participation via internet. C'est notamment pour cette raison qu'une demande de modification au quorum avait été proposée plus tôt à l'Assemblée.

15. DIVERS

Aucun sujet n'est apporté.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Conseil remercie M. Daniel St-Onge pour sa collaboration et remercie également les membres pour leur participation à l'Assemblée générale annuelle.

A-2016-008 IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHÈLE RAYMOND, ING.
APPUYÉ PAR M. YVES MARTIN, ING.
ET RÉSOLU de lever l'Assemblée à 09 h 15.

Adoptée unanimement

Le président,

Le Secrétaire,

Louis Cloutier, ing.

Marc Choquet, ing.

**Adopté par les membres :
Résolution no**

ANNEXE A

**CORPORATION DE SERVICES
DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 24 novembre 2016 à 7 h 30

Écomusée du fier monde
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 26 novembre 2015 et affaires en découlant
7. Présentation du rapport annuel
8. Rapport du trésorier
9. Nomination de la firme d'audit pour l'exercice financier 2014-2015
10. Planification stratégique 2017-2020
11. Changements règlementaires
 - 11.1 Ratification du règlement 2016-31 modifiant l'article 10.1 ***Bacheliers en ingénierie***
 - 11.2 Ratification du règlement 2016-32 modifiant l'article 4.2 ***Cens d'éligibilité***
 - 11.3 Ratification du règlement 2016-33 modifiant les articles 12.8 (renuméroté 12.10) et 12.9 des règlements généraux ***modification du Quorum***
 - 11.4 Ratification du règlement 2016-34 modifiant les articles 12.8 et 12.10 (renuméroté 12.11) ***Utilisation de moyens technologiques aux assemblées***
12. Élection – dépôt du relevé du scrutin
13. Cooptation de deux administrateurs (article 4.1 des règlements généraux)
14. Période de questions générales
15. Divers
16. Levée de l'Assemblée